

La collecte « préservante » des encombrants

Pour 2017, l'AIVE nous a proposé un nouveau type de collecte pour les encombrants : la collecte « préservante ». L'objectif est de valoriser le plus possible les déchets déposés lors de cette collecte.

Vous pourrez y déposer :

- **les encombrants non recyclables classiques** (matelas, moquette...);
- **les encombrants bois** (meubles, palette...);
- **les encombrants métalliques** (sommier, tôle...);
- **les appareils électriques/électroménagers de grande taille** (micro-ondes, frigo, machine à laver, lave-vaisselle, télévision...).

! Le mobilier, principalement, et tout autre objet en bon état sont désormais les bienvenus. Ces encombrants réutilisables seront proposés aux CPAS, Maisons Croix-Rouge, associations locales...



Restent refusés à cette collecte : déchets organiques et résiduels • sacs remplis de petits déchets • vitres • papiers et cartons • verre • déchets de démolition • déchets de jardin • pneus • déchets dangereux et toxiques • déchets explosifs... (Liste non exhaustive)

Comment bénéficier de ce service ?

1. Inscrivez-vous à la collecte :

- les périodes d'inscription sont reprises dans le calendrier de l'AIVE ou sur le site www.aive.be dans le menu « Dates de collectes ».
- les inscriptions se font uniquement pendant les périodes d'inscription auprès du service « Encombrants » de l'AIVE au 063 42 00 48 ou par mail à l'adresse encombrants@idelux-aive.be.

2. Renseignez, lors de l'inscription :

- vos coordonnées complètes (nom, adresse complète et numéro de téléphone) ;
- le type et l'estimation du volume d'encombrants à collecter ;
- les encombrants qui sont réutilisables ;
- si vous êtes une personne à mobilité réduite (auquel cas les services de l'AIVE vous aideront pour autant que les objets encombrants se trouvent au rez-de-chaussée de l'habitation). L'objet doit être manipulable aisément par deux personnes.

3. Sortez vos « encombrants » entre 20h00 la veille et 7h00 le jour de la collecte.

La date de collecte vous sera communiquée au moment de l'inscription. La collecte a généralement lieu dans les deux semaines qui suivent la période d'inscription.